

FERMETURE DES ACCES A LA PLAGE
ET AU PETIT BOIS

Nous, Florence VANHILLE, Maire de Zuydcoote,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2212-1 à -5 et L. 2214-3 ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure ;

Vu la loi n° 2004 - 811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile et notamment son article 13 ;

Vu le décret n°2005 – 1158 du 13 mai 2005 relatif aux plans particuliers d'intervention ;

Vu le décret n° 2005 – 1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde et pris en application de l'article 13 de la loi n° 2004 - 811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Considérant l'alerte orange « Vent violent » émise par les services de météo France ;

Considérant qu'il appartient au maire de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise, afin de prendre d'urgence toutes mesures utiles en vue de sauvegarder la population, d'assurer la sécurité et la salubrité publique et de limiter les conséquences des événements potentiellement graves et susceptibles de se produire sur le territoire de la commune.

ARRETONS

- ARTICLE 1^{ER}** La circulation de tout véhicule et piéton est strictement interdite sur la plage, le ponton et dans le « petit bois ». Cette interdiction pourra évoluer à tout moment selon l'évolution des marées, des vents et des risques liés.
- ARTICLE 2** L'interdiction d'accès aux zones citées à l'article 1 sera matérialisée par tous moyens et notamment la pose de rubalise.
- ARTICLE 3** Ces dispositions sont applicables le 18/02/2022 à partir de 08h00 jusqu'à la levée de l'alerte par Météo-France.
- ARTICLE 4** Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux territorialement compétents.
- ARTICLE 5** Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Commandant de Gendarmerie sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de présent arrêté.
- ARTICLE 6** Le présent arrêté sera adressé à :
- Monsieur le Sous-Préfet
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Ghyvelde.

Fait à Zuydcoote, le 18 février 2022

Le Maire,

Florence VANHILLE